

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 8 AVRIL 2024 A 19H00

Salle de réunion nouveau siège CCCVV (131 Rue de la Vallée Verte 74420 BOEGE)

Sur convocation en date du 22 mars 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 8 avril 2024 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

Mmes VAUDAUX Célia – Martine NOVEL – Julie VERDAN - ROCH Jacqueline - VAUDAUX Séverine

MM. MUSARD Jean-Paul – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEMPS Pierre - CHARDON Patrick - DESBIOLLES Laurent - VANDERMARLIERE Gilles – GUIBERTI Frédéric - Patrick SAILLET - Christian NAMBRIDE - BONNET Pierre - BOGILLOT Emmanuel.

Absents excusés :

- M. LETONDAL Vincent
- M. VILLARET Bernard
- Mme SCHERRER Fabienne
- M. BAUD -GRASSET Joël
- M. BOSSON Jean-François
- M. BRON Marc

Absent : /

Pouvoirs :

- M. VILLARET Bernard donne procuration à M. MUSARD Jean-Paul
- Mme SCHERRER Fabienne donne procuration à Mme VERDAN Julie
- M. LETONDAL Vincent donne procuration à M. BONNET Pierre

Secrétaire de séance : M. DUFOURD Pierrick.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pierrick DUFOURD est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION COMPTE RENDU DU 18/03/2024

M. le Président explique que M. Patrick SAILLET a fait remonter quelques coquilles repérées dans le dernier procès-verbal.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu du 13/03/2023 est approuvé à l'unanimité.



III. RENOUVELLEMENT DE LA CARTE BANCAIRE ACHAT PUBLIC

M. le Président propose de renouveler la carte bancaire d'achat public contractée auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour une durée de 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le renouvellement de la carte achat public.

IV. BUDGET PRINCIPAL

1. Approbation et vote du compte de gestion 2023

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, présente les éléments nécessaires à l'approbation et au vote du compte de gestion 2023. Les documents sont annexés à ce présent compte rendu.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



2. Approbation et vote du compte administratif 2023

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2023, **pour le budget principal**, qui s'établit ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-141 892,57 €		-381 304,81 €	-523 197,38 €
Fonctionnement	1 297 720,20 €	518 282,57 €	630 050,99 €	1 409 488,62 €
Total	1 155 827,63 €	518 282,57 €	248 746,18 €	886 291,24 €

Décision : Hors de la présence de M. Jean-Paul MUSARD, le Président, le Conseil Communautaire approuve, le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2023,

Décision : Hors de la présence de M. Jean-Paul MUSARD, Président, le Conseil Communautaire approuve, le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2022.

POUR : 21 (dont 3 procurations)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

3. Affectation du résultat d'exploitation

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté de Communes de la Vallée Verte et le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la ZAE de Saint André,

Le budget annexe de la ZAE de Saint-André étant clos au 31 décembre 2023, il convient d'intégrer les résultats du budget annexe dans le budget principal

Le conseil communautaire :

- CONSTATE que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 1 854 989.60 euros.
- CONSTATE que le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de : 473 355.38 euros.
- DECIDE d'affecter au 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 402 309.38 euros pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- DECIDE de reporter au 002 : Excédent de fonctionnement reporté la somme de 1 452 680.22 euros.
- DECIDE de reporter au 001 : déficit d'investissement reporté la somme de 473 355.38 euros.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté, approuve ces affectations de résultat.

POUR : 21 (dont 3 procurations)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

4. Vote du taux des OM

Le conseil communautaire prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères présentées. M. Jean-Paul COSTAZ indique qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux de la TEOM pour couvrir les dépenses du service déchet.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0



FIXE le taux à 9.34% pour l'année 2024.

5. Vote des taux taxes locales et CFE

M. Jean-Paul COSTAZ précise que le budget a été équilibré sans recourir à une augmentation de la fiscalité.

M. COSTAZ propose de conserver les mêmes taux des différentes taxes que l'année 2023.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

FIXE pour l'année 2024 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 6,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,90 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23,47 %
- Taxe d'habitation : 10.06%

6. Approbation et vote du budget primitif 2024 – M57 – budget principal

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 6 888 435,22 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 9 970 668,38 €

Décision : Le Conseil communautaire, vu le projet de budget primitif 2024, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget Principal.

V. BUDGET ANNEXE ZAE

1. Approbation et vote du compte de gestion 2023

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, présente les éléments nécessaires à l'approbation et au vote du compte de gestion 2023 de la ZAE. Les documents sont annexés à ce présent compte rendu.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses



écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision : Le Conseil communautaire, vu le projet de budget primitif 2023, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECLARE que le compte de gestion de la ZAE dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation et vote du compte administratif 2023

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2023, **pour la ZAE**, qui s'établit ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-3 480,00 €		53 322,00 €	49 842,00 €
Fonctionnement	449 844,98 €	3 480,00 €	-864,00 €	445 500,98 €
Total	446 364,98 €	3 480,00 €	52 458,00 €	495 342,98 €

M. Jean-Paul COSTAZ estime qu'il conviendrait de clôturer le budget pour cette première ZAE. Cela permettrait de récupérer l'argent dégagé pour financer des investissements prévus au budget principal. Cela nécessite de travailler avec les services du Trésor Public pour se mettre d'accord sur les actifs et les inventaires (exemple des voiries) qui doivent être transférés au budget principal.

Décision : Hors de la présence de M. Jean-Paul MUSARD, Président, le Conseil Communautaire approuve, le Compte Administratif du Budget de la ZAE de l'exercice 2023,

Décision : Le Conseil communautaire, vu le projet de budget primitif 2023, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE AU 31/12/2023

M. le Président rappelle au conseil communautaire que le budget annexe de la ZAE « Chez Merlin » a été ouvert par délibération en date du 11 juillet 2016.

Etant donné que tous les terrains de cette zone ont été vendus, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la CCVV seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2024. Le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public ont été votés ce jour.

Décision : Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces affectations de résultat :

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0



ABSTENTION : 0

Accepte la clôture du budget annexe de la ZAE « Chez Merlin »

VI. INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. En effet, ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril :

Nom	Prénom	Brut	Charges patronales	Net
BOSSON	Jean-Francois	8 030,28 €	2 819,34 €	6 329,19 €
CHARDON	Patrick	8 030,28 €	2 819,34 €	6 199,43 €
COSTAZ	Jean-Paul	8 030,28 €	337,32 €	6 946,20 €
LETONDAL	Vincent	8 030,28 €	2 819,34 €	6 161,92 €
MUSARD	Jean-Paul	20 075,76 €	7 048,74 €	15 415,14 €
VILLARET	Bernard	8 030,28 €	337,32 €	6 946,20 €
TOTAL		60 227,16 €	16 181,40 €	47 998,08 €

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation.

VII. FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUE ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a décidé d'instaurer une taxe GEMAPI pour contribuer financièrement aux coûts de la mise en œuvre de cette compétence. Il convient donc à présent de fixer le montant attendu de cette taxe pour l'année 2024.

En effet, les actions envisagées dans le cadre de la GEMAPI à l'échelle du territoire de la CCVV et du bassin versant de l'Arve nécessitent des dépenses de fonctionnement et d'investissement assez conséquentes. En conséquence, il est proposé de faire appel à la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations GEMAPI pour financer les charges à venir. Cette taxe présente 2 conditions :

- Le montant attendu ne peut pas dépasser un plafond fixé à 40 euros par habitant ;
- Le montant attendu doit au plus être égal à la couverture du coût prévisionnel annuel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de la compétence GEMAPI.

Dans sa délibération en date du 01 décembre 2023, le syndicat SM3A a adopté une participation financière au budget 2024 du SM3A de 6 682 605 euros pour la partie du tronc commun de compétences proposés aux projets des statuts. La répartition envisagée à l'échelle du bassin versant est la suivante :



<i>Annemasse Agglo</i>	1 689 310 €
<i>CC4R</i>	381 483 €
<i>Thonon Agglomération</i>	23 678 €
<i>2CCAM</i>	966 595 €
<i>CCPMB</i>	1 012 270 €
<i>CCPR</i>	507 080 €
<i>CCVCMB</i>	474 565 €
<i>CCVT</i>	125 668 €
<i>CCVV</i>	170 800 €
<i>CCFG</i>	511 928 €
<i>CCAS</i>	368 060 €
<i>CCMG</i>	388 168 €
<i>CCHC</i>	63 000 €
Total	6'682 605 €

Le montant attendu pour la CCVV est donc de 169 418 €, correspondant à 17,50 € par habitant sur la base de la population dite DGF, soit 9 681 habitants en 2022.

Le montant attendu pour la CCVV est donc de 170 800 €, correspondant à 17,5 euros par habitant sur la base de la population dite DGF, soit 9 760 habitants en 2023.

De ce fait, il propose que le produit attendu de cette taxe soit de 170 800 €, correspondant en moyenne à 17,50 euros par habitant. Il est précisé que cette taxe sera prélevée par augmentation du taux sur les différents impôts locaux.

Décision : Le Conseil communautaire, vu le projet de budget primitif 2023, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le produit attendu pour la taxe GEMAPI.

VIII. APCP POUR L'ESPACE SPORTIF POLYVALENT

M. Jean-Paul COSTAZ rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée Verte a engagé un programme de réalisation d'un espace sportif polyvalent.

Les programme de travaux est estimé à 5 500 000 € HT soit 6 600 000 € TTC.

M. COSTAZ propose, de manière à échelonner la dépense et à mobiliser les financements, de créer une autorisation de programme avec crédits de paiement (AP/CP) sur une durée de 3 ans de 2024 à 2026 conformément au tableau ci-dessous :

AP/CP	2023-1					
Opération	1					
Autorisation de programme - crédits de paiement	Compte	Montant total du programme TTC	Crédits de paiement			Total
			2024	2025	2026	
Travaux	2313	6 600 000,00	2 000 000,00	4 100 000,00	500 000,00	6 600 000,00



M. Jean-Paul COSTAZ Informe que les crédits de paiement représentent les montants maximums pouvant être engagés et mandatés pour chaque année. Il précise que toute modification de l'AP/CP devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE la création d'une AP/CP échelonnée de 2024 à 2026 pour un montant total de 6 600 000 €.

IX. DEMANDE DE SUBVENTION CDAS

M. le Président propose de déposer une demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour l'année 2024 pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un équipement périscolaire sur la commune de Villard pour un montant de 300 000 €.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autorise le Président a demander une subvention d'un montant de 300 000 € pour le projet d'école maternelle de Villard au titre du CDAS 2024.

X. DESIGNATION DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EPF74

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner trois candidats titulaires et trois candidats suppléants afin de siéger au sein de l'Assemblée Générales de l'EPF74.

Il convient également parmi les trois membres proposés, de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant qui siégeront au sein du Conseil d'Administration.

Les trois membres titulaires proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Jean-Paul MUSARD
- Frédéric GUIBERTI
- Patrick CHARDON

Les trois membres suppléants proposés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale sont :

- Laurent DESBIOLLES
- Laurent DETRAZ
- Pierre CHAUTEMPS

Sont désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration :

- En membre titulaire : Jean-Paul MUSARD
- En membre suppléant : Laurent DESBIOLLES

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir voté et délibéré,



POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Valide les candidatures proposées ci-dessus.

XI. DSP CINEMA : LE POINT SUR LA PROCEDURE

M. le Président rappelle le déroulement de la procédure :

- Dans sa séance du 9 octobre 2023, le conseil communautaire a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du cinéma « La Trace ».
- A la suite des mesures de publicité, un seul candidat, l'exploitant sortant (la société « La Trace »), a remis une offre.
- Au vu de l'avis de la Commission de délégation de service public (CDSP) qui s'est réunie le 12 février 2024, le conseil communautaire, dans une réunion du même jour, a décidé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma à la société « La Trace », pour une durée de 6 ans et d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

M. le Président explique que postérieurement à cette délibération, le futur délégataire a souhaité qu'une subvention d'équilibre de 10 000 € lui soit attribuée, compte-tenu, d'après lui, du difficile équilibre financier du contrat au cours de la première année d'exploitation en l'état. Il a informé la collectivité qu'à défaut de ce versement, il ne souhaite plus procéder à la signature du contrat.

Or, cet élément financier n'était connu ni de la commission de délégation de service public, ni du Président, ni des membres de l'assemblée communautaire au moment de l'attribution de DSP et n'a pas non plus été porté à la connaissance des candidats potentiels, dans les documents de la consultation en début de procédure.

Par conséquent, la CCVV n'a pas d'autre choix que de procéder au retrait de la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle le contrat de DSP a été attribué à la société « La Trace », de mettre fin à la procédure en cours, et de relancer une procédure de publicité et de concurrence en vue de l'attribution de ce contrat, d'autre part.

Le conseil communautaire sera saisi prochainement afin de confirmer le principe du recours à ce mode de gestion, au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, en application des dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT.

Considérant l'impossibilité, pour le motif d'intérêt général figurant ci-dessus, de procéder à la signature du contrat de délégation de service public avec la société « La Trace

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Procède au retrait de la délibération n° 202402_02 en date du 12 février 2024 ;

Décide de mettre fin à la procédure en cours,

Demande qu'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence conforme aux dispositions du CGCT et du Code de la Commande Publique soit initiée, après une nouvelle délibération de l'assemblée communautaire.



M. Pierrick DUFOURD entend les difficultés du gérant. Il est conscient qu’il peine à retrouver la fréquentation d’avant covid. Il rappelle que M. GEORGEL donne pleine satisfaction pour l’exploitation du cinéma. Toutefois, il est surpris que la demande de M. GEORGEL parvienne à la CCVV une fois la procédure terminée. Il estime que c’est un peu trop facile pour l’exploitant de demander une subvention à la CCVV plutôt que de répercuter le prix sur les visiteurs. Il pense qu’une augmentation plus conséquente du ticket d’entrée aurait permis au gérant de récupérer les 7 à 10 000 euros qui font défaut tout en restant attractif au regard des tarifs pratiqués par les autres cinémas. M. DUFOURD conclue en rappelant que dans le cadre d’une DSP c’est normalement l’exploitant qui verse de l’argent à la collectivité, là c’est l’inverse en sachant qu’il ne paye pas de loyer et de charges liées aux fluides.

Notifié de la volonté de la collectivité de lancer une nouvelle procédure qui s’étendrait sur environ 6 mois, l’exploitant a évoqué une possible fermeture du cinéma.

La procédure va de nouveau prendre 6 mois. L’exploitant a agité la menace de la fermeture de 6 mois.

Mme Séverine VAUDAUX souhaiterait analyser les documents comptables présentés par l’exploitant.

XII. ECOLE MATERNELLE DE BOEGE : MODIFICATION DES HORAIRES DE L’ECOLE

Le collège s’est rapproché de la CCVV pour implanter 3 nouveaux Algeco pour la rentrée 2024 en plus de ceux qui ont déjà été implanté sur la parcelle de l’école maternelle pour patienter le temps de la construction du nouveau collège.

Ce projet nécessitera le déplacement de l’algeco de la classe de Grande Section pour le rapprocher du bâtiment principal.

A l’usage, les flux d’élève du collège et de l’école maternelle se croisent ce qui n’est pas satisfaisant en matière de sécurité.

Ainsi, de nouveaux horaires ont été votés lors du dernier conseil d’école de l’école maternelle de Boège afin de permettre une circulation fluide entre les élèves du collège et ceux de la maternelle durant le temps des travaux de construction du nouveau collège estimée à 3 ans.

Voici les nouveaux horaires qui ont été validés par le conseil d’école avec les horaires avancés de 10 mn sur la fin de matinée et le début d’après-midi :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h15-11h00	8h15-11h00	8h15-11h00	8h15-11h00
Après-midi	12h55-16h10	12h55-16h10	12h55-16h10	12h55-16h10

M. Pierrick DUFOURD explique que cela va poser problème pour les parents qui ont des enfants en maternelle et en primaire avec une grosse amplitude au niveau de la pause méridienne entre les deux écoles.

M. DUFOURD demande qui prendra en charge le déplacement de l’algeco actuel. M. CHARDON répond que cela se fera aux frais du CD74.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 21 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Valide les nouveaux horaires présentés.



XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Cérémonie du 8 mai

M. le Président rappelle que c'est la CCVV qui finance mais l'organisation reste à la charge des communes.

2. Réception organisée pour féliciter les athlètes des skis clubs locaux qui ont brillé cet hiver

M. Frédéric GUIBERTI fait un retour sur la cérémonie organisée le vendredi 5 avril pour honorer les résultats des athlètes qui ont brillé sur les pistes cet hiver en représentant la Vallée Verte au-delà de ses frontières. C'était un moment très agréable et apprécié par les jeunes. M. GUIBERTI pense que c'est quelque chose qu'il faudra renouveler. M. MUSARD ajoute que les résultats sont énormes par rapport à la taille des clubs locaux.

Séance levée à 20h24



Annexes



DEPENSES 2024		BUDGET PRIMITIF	DECISIONS MODIFICAT.	BUDGET SUPPL.	TOTAL BUDGETS	REALISE 2023	
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 002 387,00	-	-	2 002 387	1 888 172,55	114 214
6042	ACHATS PRESTATIONS SERVICES CANTINES	-	-	-	-	-	-
605	Achats de materiel, équipements et travaux	-	-	-	-	-	-
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	22 000	-	-	22 000	23 090,04	1 090
60612	ENERGIE ELECTRICITE	124 655	-	-	124 655	80 039,21	35 616
60613	CHAUFFAGE	-	-	-	-	-	-
60618	AUTRES FOURNITURES	-	-	-	-	-	-
60621	COMBUSTIBLES dont Gymnase	25 000	-	-	25 000	21 654,16	3 346
60622	CARBURANTS	1 300	-	-	1 300	1 230,29	70
60623	ALIMENTATION	1 500	-	-	1 500	1 426,22	74
60628	AUTRES FOURNITURES	-	-	-	-	-	-
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	6 500	-	-	6 500	6 497,90	2
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	26 000	-	-	26 000	26 609,17	609
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	-	-	-	-	-	-
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 100	-	-	1 100	1 050,11	50
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 000	-	-	6 000	10 633,84	4 634
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES BIBLIOTHEQUES	18 135	-	-	18 135	15 294,15	2 841
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	6 700	-	-	6 700	4 603,21	2 097
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000	-	-	1 000	3 326,81	2 327
61	services extérieurs	-	-	-	-	-	-
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES CSP et encombrants	937 597	-	-	937 597	872 770,25	64 827
6122	REDEVANCES CREDIT BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-	-	-	-	-	-
61358	LOCATIONS MOBILIERES - AUTRES	34 000,00	-	-	34 000	33 517,48	483
614	CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	1 000	-	-	1 000	981,77	18
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS TERRAINS	62 000	-	-	62 000	61 904,56	95
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	15 000	-	-	15 000	17 003,65	2 004
615228	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BATIMENTS	-	-	-	-	-	-
615231	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIRIES	-	-	-	-	-	-
615232	ENTRETIEN ET REPARATION RESEAUX	-	-	-	-	0,00	-
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS	-	-	-	-	-	-
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 500	-	-	2 500	2 881,39	381
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	-	-	-	-	794,88	795
6156	MAINTENANCE	88 000	-	-	88 000	81 477,50	6 523
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	-	-	-	-	0,00	-
6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	14 000	-	-	14 000	12 976,70	1 023
617	ETUDES ET RECHERCHES	50 000	-	-	50 000	51 360,00	1 360
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	10 500	-	-	10 500	7 158,77	3 341
6184	VARSEMENTS A ORGANISMES DE FORMATION	4 000	-	-	4 000	4 272,40	272
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	-	-	-	-	-	-
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	400	-	-	400	260,00	140
62	autres serv. extérieurs	-	-	-	-	-	-
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET REGISSEUR	-	-	-	-	-	-
62268	HONORAIRES	15 000	-	-	15 000	23 250,10	8 250
6227	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	-	-	-	-	-	-
6228	REMUNERATIONS DIVERS INTERMEDIAIRES	650	-	-	650	614,44	36
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 200	-	-	4 200	4 106,16	94
6232	FETES ET CEREMONIES	-	-	-	-	-	-
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	-	-	-	-
6234	RECEPTIONS	2 200	-	-	2 200	2 150,17	50
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-	-	-	-	-	-
6237	PUBLICATIONS	5 100	-	-	5 100	5 099,40	1
6238	DIVERS	4 400	-	-	4 400	4 439,84	40
6248	TRANSPORTS COLLECTIFS Transports scolaires	200 000	-	-	200 000	200 549,55	550
6248	FRAIS TRANSPORTS DIVERS	-	-	-	-	-	-
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 800	-	-	9 800	9 720,75	79
6261	FRAIS AFFRANCHISSEMENT	2 500	-	-	2 500	3 046,72	547
6262	FRAIS TELECOMMUNICATIONS	8 700	-	-	8 700	8 666,08	34
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	850	-	-	850	799,12	51
6281	CONCOURS DIVERS	1 900	-	-	1 900	1 847,18	53
6282	FRAIS GARDIENNAGE	-	-	-	-	-	-
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCALS	75 900	-	-	75 900	76 081,22	181
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	210 000	-	-	210 000	193 788,36	16 212
6238	REL PUBLIC	-	-	-	-	-	-
637	AUTRES IMPOTS TAXES	-	-	-	-	-	-
6288	DIVERS SERV. EXT.	-	-	-	-	-	-
63512	IMPOTS DIRECTS TAXES FONCIERES	2 300	-	-	2 300	2 199,00	101
63513	IMPOTS DIRECTS AUTRES IMPOTS	-	-	-	-	-	-
012	CHARGES PERSONNEL ET ASSIMILES	1 337 650	-	-	1 337 650	1 245 728,05	91 922
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	-	-	-	-	-	-
6218	AUT. PERS. EXT.	9 500	-	-	9 500	27 220,00	17 720
64	CHARGES DE PERS.	-	-	-	-	-	-
64111	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	491 000	-	-	491 000	425 951,23	65 049
64112	PERSONNEL TITULAIRE - SFT ET INDEMNITE RESIDENCE	39 200	-	-	39 200	15 142,67	24 057
64113	PERSONNEL TITULAIRE - NBI	5 700	-	-	5 700	0,00	5 700
64118	PERSONNEL TITULAIRE - AUTRES INDEMNITES	124 500	-	-	124 500	152 465,15	27 965
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	190 000	-	-	190 000	191 849,83	1 850
64132	PERSONNEL NON TITULAIRE - SFT ET INDEMNITE RESIDENCE	11 050	-	-	11 050	0,00	11 050
64138	PERSONNEL NON TITULAIRE AUTRES INDEMNITES	14 900	-	-	14 900	26 254,98	11 355
64168	EMPLOI INSERTION	-	-	-	-	-	-
6417	APPRENTIS	-	-	-	-	-	-
6451	COTISATIONS URSSAF	147 900	-	-	147 900	134 093,52	13 806
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	160 300	-	-	160 300	139 643,71	20 656
6454	COTISATIONS ORGANISMES SOCIAUX	8 800	-	-	8 800	8 827,06	27
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	55 300	-	-	55 300	50 481,02	4 819
6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	-	-	-	-	1 631,09	1 631
64731	ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	-	-	-	-	-	-
6474	CNAS	6 000	-	-	6 000	5 370,67	629
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	11 500	-	-	11 500	10 265,39	1 235
632	COT. FNAL	740	-	-	740	645,85	94
6336	COTISATIONS CNFPT I	19 900	-	-	19 900	17 309,06	2 591
6338	AUTRES IMPOTS	2 350	-	-	2 350	2 069,98	280
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	4 610	-	-	4 610	4 428,00	182
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	703 027	-	-	703 027	702 022,91	1 004
6512	DROITS D'UTILISATION INFORMATIQUE EN NUAGE	-	-	-	-	-	-
65818	AUTRES REDEVANCE CONCESSION ET BREVETS	2 900	-	-	2 900	2 880,00	20
65311	INDEMNITES PSDT ET VICES PSDTS	60 500	-	-	60 500	59 625,00	875
6532	FRAIS MISSION	-	-	-	-	-	-
65313	COTISATIONS RETRAITES	2 600	-	-	2 600	2 529,78	70
65314	COT. SS MAIRES	13 600	-	-	13 600	13 519,20	81
65315	FRAIS FORMATIONS MAIRE ET ADJOINTS	500	-	-	500	602,16	102
653172	COTISATION AU FOND DE FINANCEMENT ALLOC FIN MANDAT	-	-	-	-	0,00	-
6553	SERVICE INCENDIE	-	-	-	-	-	-
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissements)	-	-	-	-	620,00	620
6561	PARTICIPATIONS - ORGANISMES DE GROUPEMENTS	337 025	-	-	337 025	341 885,84	4 861
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	-	-	-	-	-	-
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	-	-	-	-	-	-
65714	COMMUNES	-	-	-	-	-	-
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG.DROIT PRIVE	-	-	-	-	-	-	-
657341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	-	-	-	-	-	-
65738	AUTRES ORGANISMES PUBLICS	-	-	-	-	-	-
657381	Autres établissements publics locaux	148 500	-	-	148 500	148 452,80	47
657358	Autres groupements	10 000	-	-	10 000	10 000,00	-
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	126 000	-	-	126 000	121 906,42	4 094
65888	AUTRES	1 402	-	-	1 402	1 171	1 400
739	REVERST/IMPOTS	-	-	-	-	0,00	-
7391	IMPOT/SPECTACLE	-	-	-	-	0,00	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	579 176	-	-	579 176	578 356,00	820
7391118	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	3 000	-	-	3 000	3 038,00	38
739211	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	156 851	-	-	156 851	156 851,00	-
739221	FN GIR	341 525	-	-	341 525	341 525,00	-
7392221	FPIC	67 300	-	-	67 300	67 293,00	7
73951	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA TFPB ET THP	9 480	-	-	9 480	0,00	9 480
73952	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	1 020	-	-	1 020	0,00	1 020
7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	-	-	-	-	9 649,00	9 649
66	CHARGES FINANCIERES	64 800,00	-	-	64 800	63 020,89	1 779
66111	INTERETS DES EMPRUNTS	64 800,00	-	-	64 800	63 020,89	1 779
6688	AUT. CHARG. FIN.	-	-	-	-	-	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	-	-	1 000	0,00	1 000
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES	-	-	-	-	-	-
6718	CHARGES EXCEP AUTRES CHARGES	-	-	-	-	-	-
673	CHARGES EXCEP TITRES ANNULES	1 000	-	-	1 000	0,00	1 000
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	-	0,00	-
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	-	-	0,00	0,00	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		4 688 040,00	0,00	0,00	4 688 040,00	4 477 300	210 740
023	VIREMENT A SECTION INVESTISSEMENT	2 034 395,22	0,00	0,00	2 034 395,22	0,00	2 034 395
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	166 000,00	-	0,00	166 000,00	166 726,23	726
675	Valeur comptable des immobilisations cédées	-	-	-	-	0,00	-
676	Différences sur réalisations (positives)	-	-	-	-	0,00	-
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	166 000,00	-	-	166 000,00	165 362,23	638
681	Dotations	-	-	-	-	1 364,00	1 364
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-	-	-	-	0,00	-
TOTAL DES DEPENSES D ORDRE		2 200 395,22	-	0,00	2 200 395,22	166 726,23	-
TOTAL DEPENSES DE L EXERCICE		6 888 435,22	-	0,00	6 888 435,22	4 644 026,63	-
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT CUMULEES		6 888 435,22	0,00	0,00	6 888 435,22	4 644 026,63	-

CC DE LA VALLEE VERTE		SECTION D'INVESTISSEMENT				2024	Réalisé 2023
Comptes	NATURE OPERATIONS	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire		Total Autor. Budg. 2024	credits consommés	
		Rest. à réalis. 2023	Mes. Nouvell 2024	Autor. spéc. Délib. modif 2024			
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		257 400,00	0	0	0	257 400,00	253 151,31
1311	Etat - Remboursement DETR Déchetterie						5 713,00
1313	Département						
1641	Emprunts remboursement en capital	240 200				240 200	237 392,39
165	Dépôts et cautionnements à rembourser - Remboursement caution La Vaque						3 450,00
16875	Remboursements autres dettes;						
2031	Frais d'études - Piste cyclable, étude thermique nvx locaux et réseau de chaleur	17 200				17 200	
13141	Communes membres du GFP						
13148	Autres communes						
1323	Département						
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (Création site internet)						6 595,92
020	Dépenses imprévues						
TOTAL COMPTE 21		517 210,00	0	0	0	517 210,00	1 017 594,92
2121	Plantation arbres - école maternelle Boège	1 500,00				1 500,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains						
21312	Bâtiments scolaires - solde marché menuiserie, gache électronique et portail mat Boège	17 500				17 500	199 287,31
	Autres bâtiments publics - Travaux SDIS, solde petite maison. Siège : garage à vélo, signalétique et travaux dégât des eaux, Piscine : abri de jardin, alarme vidéosurveillance, mise en conformité elec, isolation mur extérieur local technique, SAS entrée restaurant, cylindres connectés, portail PMR. Déchetterie : camera comptage, signalétique	253 750				253 750	374 345,09
21318							
2135	Installation générales, agencements, aménagement des constructions						1 602,70
2151	Réseau de voirie - Travaux sentiers descente de la menoge, balisage sentiers et travaux route de la déchetterie	94 900					3 200,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile						1 614,90
2158	Autres installations, matériels et outillages - Friteuse snack, piscine : habillage protection bâche et onduleur variateur pompes, Déchetterie : conteneurs biodéchets et cartons bruns, cuves stockage huiles alimentaires et huile vidange	66 600,00					0,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements - Pare ballons stade Habère-Poche	37 300				37 300	283 879,04
2182	Matériel de transport						
21831	Matériel informatique scolaire - 2 TBI et un ordinateur	15 000					
21838	Matériel de bureau et matériel informatique - Un ordinateur service administratif, deux ordinateurs médiathèque, 2 ordinateurs et mise à jour logiciel de monétique piscine	12 960				12 960	113 881,22
21841	Mobilier - Siège : mobilier suite dégât des eaux et aménagement cuisine bas, transats piscine	17 700				17 700	36 290,26
2188	Autres immobilisations corporelles - container stockage maternelle de Boège						3 494,40
TOTAL COMPTE 23		6 611 048,00	30 010,00	0	0	6 641 058,00	351 888,04
2313	Constructions (nouveaux locaux FS)		30 010,00			30 010,00	330 002,44
2313	Espace sportif	2 000 000				2 000 000,00	19 932,00
2313	Réhabilitation gymnase	2 000 000				2 000 000,00	1 089,60
2314	Constructions sur sol d'autrui - Ecole maternelle Villard	2 611 048				2 611 048,00	864,00
TOTAL COMPTE 26		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres et participations						
TOTAL COMPTE 27		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
458101	Ecole maternelle Villard - part Villard	2 062 952				2 062 952	
TOTAL COMPTE 4581		2 062 952	0	0	0	2 062 952	0,00
272	Titres immobilisés compte à terme						
TOTAL COMPTE 10							0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés						
SOUS TOTAL A REPORTER		9 448 610,00	30 010,00	0,00	0,00	7 415 668,00	1 622 634,27
OPERATIONS INDIVIDUALISEES DEPENSES							
PENSES REELLES		9 448 610,00	30 010,00	0,00	0,00	7 415 668,00	1 622 634,27
040 OPERATIONS D ORDRE BUDG TRANSF ENTRE SECTIONS		18 693,00	0	0	0,00	18 693,00	18 693,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation						
13911	Amortissement subventions Etat						1 478,00
139121	Amortissement subventions Région	18 693				18 693	800,00
13913	Amortissement subventions Département						16 415,00
2135	Travaux en régie						
28031	Amortissement frais d'études						
28135	Amortissement installations générales, agencements, aménagement des constructions						
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		0	0	0	0	0	0,00
21318	Autres bâtiments publics						
2313	Constructions						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		18 693,00	0,00	0,00	0,00	18 693,00	18 693,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L EXERCICE		9 467 303,00	30 010,00	0,00	0,00	9 497 313,00	1 641 327,27
001	DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	473 355,38				473 355,38	141 892,57
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 940 658,38	30 010,00	0,00	0,00	9 970 668,38	1 783 219,84
TOTAL RECETTES NON AFFECTEES		7 669 217,16	101 056,00	0,00	0,00	7 770 273,16	1 093 296,23
10221	Dotation globale d'équipement						
10222	Fctva	1 173 400,00				1 173 400,00	235 213,66
10223	Taxe locale d'équipement						
1311	Subvention Etat (FS)		50 000			50 000	335 000,00
1312	Subvention région						
1313	Département						
13148	Autres communes						
1321	Etats et établissements nationaux (GS Villard)	400 000,00				400 000,00	
1322	Région						
1323	Départements (Espace sportif 1 600 000€, sentiers 47 940€, gymnase 1 000 000€ et CDAS GS Villard 300 000€)	2 947 940,00				2 947 940,00	
1326	Autres établissements publics locaux (SYANE gymnase)	56 910,00				56 910,00	
1068	Affectation du résultat	402 309,38				402 309,38	518 282,57
13248	Autres communes						
1316	Autres établissements publics locaux (subvention SYANE FS)		51 056			51 056	
1641	Emprunt	622 255,78				622 255,78	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations						
238	Avances						
185	Dépôts et cautionnements reçus	3 450				3 450	4 800,00
458201	Ecole de Villard - remboursement Villard	2 062 952				2 062 952	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 669 217,16	101 056,00	0,00	0,00	7 770 273,16	1 093 296,23
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 034 395,22				2 034 395,22	0,00
040	OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	166 000,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00	166 726,23
192							
2182							
2183							
28031							
28041582							
28041512							
28041581						0,00	
28128						0,00	
281318							
28158							
28181							
28184							
28183							
28182	Dotations aux amortissements	166 000,00				166 000,00	166 726,23
28188							
28031							
281711							
281713							
281728							
281731							
281751							
281758							
281784							
28051							
28151							
TOT. PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 200 395	0	0	0	2 200 395,22	166 726,23
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0	0	0	0	0	0,00
TOTAL DES RECETTES D ORDRE		2 200 395	0	0	0	2 200 395,22	166 726,23
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT DE L EXERCICE		9 869 612,38	101 056	0	0	9 970 668,38	1 260 022,46
001	EXCEDENT D INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE					0,00	
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT CUMULEES		9 869 612,38	101 056,00	0,00	0,00	9 970 668,38	1 260 022,46

CA 2023 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			2023	RECETTES		
LIBELLE	PREVU	REALISE		LIBELLE	PREVU	REALISE
011 Charges à caractère général	2 047 080,00	1 888 172,55		70 Produit des services	282 815,00	302 764,42
012 Charges de personnel	1 250 170,00	1 245 728,05		73 Impôts et taxes	3 679 987,00	3 761 440,00
65 Autres charges	705 585,00	702 022,91		74 Dotations et participations	1 083 059,00	1 136 941,55
66 Charges financières	63 021,00	63 020,89		75 Autres produits gestion	3 451,00	9 281,72
67 Charges exceptionnelles	1 600,00	0,00		013 Atténuation charges	19 000,00	39 931,70
014 Atténuation de produits	578 356,00	578 356,00		76 Produits financiers	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues	1 399,00	0,00		77 Produits exceptionnels	2 000,00	5 025,23
TOTAL DEPENSES REELLES	4 647 211,00	4 477 300,40		TOTAL RECETTES REELLES	5 070 312,00	5 255 384,62
023 Virement à section investissement	1 058 231,63	0,00		042 Op. Ordre Transfert entre secti	22 693,00	18 693,00
042 Op. Ordre Transfert entre sections	167 000,00	166 726,23		043 Op. Ordre intérieur section	0,00	0,00
043 Op. Ordre intérieur section	0,00	0,00		TOTAL RECETTES D ORDRE	22 693,00	18 693,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE:	1 225 231,63	166 726,23		TOTAL RECETTES EXERCICE	5 093 005,00	5 274 077,62
TOTAL DEPENSES EXERCICE	5 872 442,63	4 644 026,63		002 Excédent fonctionnement rep.	779 437,63	779 437,63
002 Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00		TOTAL GENERAL:	5 872 442,63	6 053 515,25
TOTAL GENERAL:	5 872 442,63	4 644 026,63				

RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT

De l'exercice: Excédent 630 050,99

Reporté: Excédent 779 437,63

Résultat Global: Excédent 1 409 488,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES	LIBELLE	PREVU	REALISE	RESTES
20 Etudes	164 320,00	6 595,92	0,00	13 Subventions d'investissement	2 408 556,00	335 000,00	101 056,00
204 Subventions d'équipement versées				16 Emprunts	1 745 000,00	4 800,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	1 018 485,63	1 017 594,92	0,00	23 Immobilisations en cours			0,00
23 Immobilisations en cours	5 313 546,00	351 888,04	30 010,00	10222 FCTVA	986 900,00	235 213,66	0,00
10 Dotations fonds divers et réserves			0,00	1068 Dotations	518 282,57	518 282,57	0,00
13 Subventions d'investissement	5 713,00	5 713,00	0,00	27 Autres immobilisations financière	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	243 950,00	240 842,39	0,00	024 Produits de cessions	26 630,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	458201 Ecole de Villard	1 296 000,00	0,00	0,00
27 Placements financiers	0,00	0,00	0,00				
458101 Ecole de Villard	1 296 000,00	0,00	0,00				
TOTAL DEPENSES REELLES:	8 042 014,63	1 622 634,27	30 010,00	TOTAL RECETTES EXERCICE	6 981 368,57	1 093 296,23	101 056,00
040 Op. Ordre entre sections	22 693,00	18 693,00	0,00	021 Autofinancement	1 058 231,63	0,00	0,00
041 Op. Patrimoniales			0,00	040 Op. Ordre entre sections	167 000,00	166 726,23	0,00
TOTAL OPERATIONS ORDRE	22 693,00	18 693,00	0,00	041 Op. Patrimoniales	0,00	0,00	0,00
				TOTAL OPERATIONS ORDRE	167 000,00	166 726,23	0,00
TOTAL DEPENSES	8 064 707,63	1 641 327,27	30 010,00	TOTAL RECETTES	8 206 600,20	1 260 022,46	101 056,00
001 Déficit investissement reporté:	141 892,57	141 892,57	0,00	001 Résultat Investissement reporté	0,00	0,00	0,00
RESULTAT GLOBAL DEPENSES:	8 206 600,20	1 783 219,84	30 010,00	RESULTAT GLOBAL RECETTES	8 206 600,20	1 260 022,46	101 056,00

RESULTAT DE L'EXERCICE:

Résultat reporté:

Résultat global de l'exercice:

Solde restes à réaliser

Déficit -381 304,81

Déficit -141 892,57

Déficit -523 197,38

Excédent 71 046,00

RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT:

Déficit -452 151,38

Affectation résultat fonctionnement

452 151,38

Solde à financer:

0,00

Excédent disponible à reprendre en section de fonctionnement:

957 337,24

Résultat 2023

957 337,24

